



DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DES « HÉBERGEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS À VOCATION SOCIALE »

Les villages de vacances et maisons familiales de vacances

Est considéré comme village de vacances un ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels.

Les villages de vacances comprennent : des hébergements individuels ou collectifs, des locaux affectés à la gestion et aux services et des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives. Pour les repas, l'une ou l'autre des deux formules suivantes : restaurant ou cuisine individuelle par gîte avec ou sans distribution de plats cuisinés.

L'une des caractéristiques essentielles d'un village de vacances est l'unité de lieu : tous les éléments constitutifs d'un village doivent donc être regroupés sur un même terrain. Toutefois, à certaines conditions, un village de vacances peut comprendre des locaux d'hébergement ou des équipements dispersés.

Les maisons familiales de vacances sont des établissements sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel qui ont pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs.

Les centres de vacances et de loisirs d'enfants

Est considéré comme centre de vacances soumis à déclaration : tout établissement permanent ou temporaire, où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs âgés de plus de 4 ans (colonies de vacances, centres de vacances collectives d'adolescents, camps équipés pour les jeunes, relais, chalets de montagne, foyers assurant des hébergements de vacances,...).

Hébergements de tourisme et de loisirs (25-39)

À VOCATION SOCIALE

DOUBS - JURA



septembre / octobre 2019

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L’ÉTUDE

Courant 2017, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté a sollicité les CAUE du Jura et du Doubs afin d’effectuer un pré-inventaire des « hébergements touristiques à vocation sociale » dans chaque département. Cette étude, réalisée par Florence Clément (CAUE39) et Étienne Chauvin (CAUE25), architectes conseillers, s’est déroulée de fin 2017 à septembre 2019.

Les principaux organismes locaux partenaires de cette étude sont les Conseils départementaux du Jura et du Doubs, les communautés de communes, les communes et le parc naturel régional du Haut-Jura.

L’objet de cette étude est, dans un premier temps, de mieux connaître les hébergements de qualité qui ont été réalisés dans chaque département. Le travail consiste à produire des fiches comprenant une description sommaire de chaque hébergement (avec photographies, plan cadastral...).

La DRAC BFC et les partenaires de l’étude s’empareront des résultats pour mettre en place des actions de valorisation ou de protection de ces équipements.

LA MÉTHODOLOGIE

Les CAUE du Doubs et du Jura ont procédé à une collecte préalable de données locales sur la base des études et ressources documentaires, complétées des connaissances des EPCI et communes.

Des réunions de concertation ont permis de sélectionner les équipements les plus représentatifs, qui ont fait l’objet d’une fiche d’inventaire, réalisée suite à une visite de l’hébergement.

La fiche est établie avec un regard critique mettant en avant les qualités de chaque opération mais également ses défauts. Les exemples sont situés dans leur contexte géographique et historique.

La fiche est composée de trois parties :

- identité de l’équipement : localisation (département, commune, lieu-dit, adresse, coordonnées GPS, cadastre, désignation et programme, date, auteurs...),
- description urbaine (site, contexte urbain et paysager...),
- description architecturale (aspect architectural, état sanitaire, évolutions, organisation intérieure).

Les documents collectés sont mentionnés à la fin de chacune des quatorze fiches.

